



Pinboard Mars 2009

Nouveaux paramètres sociaux au 1er mars 2009

Mise à jour suite à l'indexation des salaires

Cotisation annuelle aux chambres professionnelles

Déduction du salaire net de mars

Contact: payroll@securex.lu

Tel: +(352) 26 38 46 74

Paramètres sociaux au 1er mars 2009

L'indexation des salaires est intervenue le 1er mars dernier. Il en résulte une augmentation des salaires, traitements et pensions de 2,5 % au 1er mars 2009.

Cette loi d'ordre public est également applicable aux travailleurs détachés sur le territoire grand-ducal.

La nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires est portée de 685,17 à 702,29 depuis le 1er mars 2009.

Suite à cette indexation, les paramètres sociaux ont été adaptés. Cette adaptation tient également compte de l'augmentation de 2% des salaires sociaux minima en janvier 2009.

Veillez trouver ci-joint les nouveaux paramètres sociaux applicables à compter du 1^{er} mars 2009.

Indice	702.29
Plafond de sécurité sociale	
Plafond mensuel	8 413.79
Plafond annuel	100 555.26
Salaire social minimum	
Non qualifié mensuel	1 682.76
Qualifié mensuel	2 019.31
Taux horaire minimum pour travailleurs non qualifiés > 18 ans	9.7269
Taux horaire minimum pour travailleurs qualifiés > 18 ans	11.6723
Abattement dépendance	
Abattement (pour un temps plein)	420.69
Allocations familiales (Ne sont plus indexées)	
Montant pour un enfant	185.60
Montant pour deux enfants	440.72
Montant pour trois enfants	802.74
Montant pour quatre enfants	1 164.56
Majoration d'âge de 6 à 11 ans	16.17
Majoration d'âge pour 12 ans et plus	48.52
Boni pour enfant (n'est pas indexé)	
Boni par enfant et par mois	76.88

Cotisations aux chambres professionnelles

Conformément au règlement grand-ducal du 3 février 1982, la cotisation aux chambres professionnelles s'élevant à EUR 31 doit être retenue sur chaque salaire net du mois de mars pour tout salarié en service au 1er mars 2009 et soumis aux cotisations de sécurité sociale luxembourgeoises.

Le versement de ces cotisations devra être effectué au Centre Commun de la Sécurité Sociale lors de l'émission de la facture du mois de mai à recevoir au mois de juillet prochain.